

JO Paris 2024 : une organisation à suivre avec attention selon la Cour des comptes

Publié le 28 juillet 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

Livraison des ouvrages olympiques, sécurité, transports, coûts... Mandatée par le Parlement, la Cour des comptes fait un nouveau point sur l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024 avec un rapport complémentaire remis le 20 juillet 2023.

La Cour assure une mission de contrôle continu des opérations d'organisation et de préparation de cet **événement international sportif majeur**. La Cour dresse un bilan des coûts et veille au respect des objectifs fixés.

C'est dans ce contexte que, le 20 juillet 2023, la Cour des comptes a publié un [rapport complémentaire sur l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024](#), analysant le budget révisé du Comité d'organisation des Jeux (COJOP).

Ouvrages olympiques, sécurité, transports : où en est-on ?

Certains **ouvrages** connaissant des **retards** (village des athlètes, village des médias...) ont nécessité la mise en place de nouveaux plannings et de mesures de renforcement (extension des horaires de travail, augmentation des effectifs...). Toutefois, le **Grand Palais à Paris** qui doit accueillir l'escrime et le taekwondo fait l'objet d'une **attention particulière**, la trajectoire de ce chantier étant considéré comme "*critique*". Concernant le site de Tahiti, la Cour estime que les délais d'aménagement du site devraient être tenus malgré d'importantes inondations en mai 2023.

Relais de la flamme olympique, cérémonie d'ouverture sur la Seine, questions de cybersécurité, terrorisme, usage malveillant de drones... Si les **situations à risques** sont **identifiées**, la Cour note néanmoins les difficultés des entreprises privées de sécurité pour répondre correctement aux besoins liés à la tenue des Jeux. Les besoins sont de l'ordre de **17 000 agents de sécurité par jour en moyenne**. Or, le secteur connaît des **difficultés de recrutement**. Le **recours aux forces de sécurité intérieure et aux armées** paraît donc probable et implique d'être anticipé.

Quant à la question des transports, la Cour avait déjà identifié les **projets d'infrastructures indispensables** pour gérer au mieux les flux de spectateurs (**chantier Éole-Porte Maillot, prolongement de la ligne 14, franchissement urbain Pleyel, réaménagement de la gare du Nord à Paris**). Selon la Cour, ces projets font l'objet d'un suivi renforcé. Néanmoins, au delà de l'enjeu d'image, la Cour considère comme essentiel l'aboutissement dans les temps de ces chantiers afin d'assurer une **bonne fluidité des flux de personnes** sur la région parisienne (voyageurs du quotidien, personnes accréditées, personnels et spectateurs).

Des recommandations autour de trois axes principaux

À moins d'un an des **Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**, la Cour souligne que la mise en place de ses recommandations émises dans son rapport de décembre 2022 est satisfaisante même si demeure la **question de la consolidation de l'ensemble des coûts générés pour les Jeux**. Alors que l'équilibre final du budget du COJOP n'est pas acquis, la Cour formule de nouvelles recommandations autour de trois thèmes :

- la livraison des ouvrages olympiques dans les temps ;
- l'organisation des Jeux (réexamen du dispositif de gestion de crise, arbitrage sur le recours probable aux forces de sécurité intérieure et aux armées, finalisation des plans de transport...) ;
- le budget révisé du COJOP avec une réserve pour aléas à prévoir à hauteur d'au moins 100 millions d'euros.